

## COMPTE RENDU SIMPLIFIE de la REUNION DU 24/05/2023

### Lotissement : souscription d'un emprunt

Afin de financer la réalisation du lotissement, il y a lieu de souscrire un emprunt.

Monsieur le Maire a demandé des simulations à 2 banques pour un financement de 210 000 euros. Voici leurs propositions.

- Crédit Mutuel
  - Prêt relais.
  - Taux fixe 3,95 %
  - Durée 3 ans
  - Périodicité de remboursement mensuelle
  - montant total des intérêts 25252,40 euros
  - Frais de dossier 250 euros
- Crédit Agricole
  - Taux fixe 4,02 %
  - Durée 9 ans
  - Périodicité des remboursements trimestrielle
  - Montant total des intérêts 41316,72 euros
  - Frais de dossier 200 euros

Le crédit Agricole propose également une variante sur 10 ans.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide de demander au Crédit Agricole l'attribution d'un prêt de 210 000 euros sur une durée de 9 ans.

Le Conseil Municipal donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la signature du contrat.

### Création et aménagement d'un parking à la Motte féodale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Motte féodale est un attrait touristique de la commune. Il a pris contact avec le Pays Vallée du Loir pour que celle-ci soit mise en valeur au travers de manifestations organisées par le Pays. Comme il n'y a pas de possibilité de stationnement au plus près de l'entrée du site, il est nécessaire de créer un parking afin d'accueillir quelques véhicules.

Il a fait établir le devis suivant :

- Ets Trudelle de Ligron pour un montant de 915,80 euros HT soit 1098,60 euros TTC

Le Conseil Municipal après délibération valide le devis

### Achat de signalétique – validation de devis

La commission voirie, après visite de la commune prévoit le changement et l'acquisition de différents panneaux.

Elle a fait établir le devis suivant :

- Ets Lacroix pour un montant de 1844,81 euros HT soit 2213,77 euros TTC

Après délibération, le Conseil Municipal valide le devis.

### Changement des éclairages dans les bâtiments communaux – validation de devis

Dans le but de faire des économies d'énergie, il est opportun de procéder au changement des éclairages et de les remplacer par des LED dans les bâtiments communaux.

Les devis suivants ont été établis :

Bâtiment	Entreprise Pasteau Aubigné Racan	Entreprise STA St Jean de la Motte	Entreprise Cormier-Pénard Le Lude
Ecole maternelle	6654,08 TTC	5486,41 TTC	10575,37 TTC
Ecole primaire	2731,72 -	3831,10 -	5543,23 -

<b>Bibliothèque</b>	<b>1 411,28 -</b>	<b>1288,14 -</b>	<b>2075,03 -</b>
<b>Mairie</b>	<b>4436,28 -</b>	<b>3285,76 -</b>	<b>6858,69 -</b>
<b>Garderie</b>	<b>1099,96 -</b>		<b>1353,20 -</b>
<b>Salle polyvalente</b>	<b>8683,14 -</b>	<b>10396,96 -</b>	<b>19431,01 -</b>
<b>Cantine</b>			<b>1600,70 -</b>

**Après délibération, le Conseil Municipal décide de partager le travail comme suit :**

**Entreprise Pasteau : Ecole maternelle, école primaire et salle polyvalente pour un montant total de 18068,94 euros TTC**

**Entreprise STA : Bibliothèque et mairie pour un montant total de 4573,90 euros TTC**

**Entreprise Cormier- Pénard : Garderie et cantine pour un montant total de 953,90 euros TTC**

**Madame Georget n' a pas pris part à la délibération.**